

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 DECEMBRE 2007

Présents :

M.M.D'HAENE/Bourgmestre

Mme.Ch.LOISELET/Présidente du CPAS

M.D.DELSOIR/A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/Echevins

MM.R.FLEURQUIN/A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mme.Ch.LOISELET/Mlle.D.DUPONCHEEL/

MM.P.DELHAYE/A.PIERRE/S.DENIS/R.SMETTE/E.MAHIEU - Conseillers.

Mme.A.LAEBENS/M.Y.RENDERS/Mmes.V.DELECLUSE/B.DOUTRELUINGNE/

MM.L.GLORIEUX/J.GHILBERT/Conseillers CPAS

Mme.F.PECRIAUX/Secrétaire du CPAS

J. HUYS, Secrétaire communal

Absente et excusée : Mme.A-M.FOUREZ/Echevine (19h 15)

Mme.G.BOURLET/Conseillère CPAS

\*\*\*\*\*

1. Examen des synergies possibles entre la commune et le CPAS en application de l'article 26 bis paragraphe 5 alinéas 2 et 3 de la loi organique

- a) trésorerie : faculté d'autoriser le Receveur à utiliser l'argent disponible tant au CPAS qu'à la commune afin d'effectuer des placements communs en vue d'augmenter la marge d'intérêts

Mlle E.Pee, receveuse, donne les explications concernant ce point. Celle-ci signale qu'il serait avantageux d'approuver une convention de trésorerie entre la commune et le CPAS.

Un placement nécessite un apport de 250.000 €. En cumulant les deux, ce montant sera plus vite atteint et permettra d'obtenir des intérêts plus importants. Il serait possible de se servir des disponibilités de l'administration ayant la trésorerie la plus importante en vue d'éviter des avances.

M. Demortier souhaite faire une intervention avant d'entamer les points de la réunion. Il souhaite, en effet, obtenir le rapport qui devrait être fait dans le cadre d'une concertation qui devait se tenir avant cette réunion publique afin d'obtenir certaines orientations des points à discuter ce jour.

Le Bourgmestre donne lecture de la partie du procès-verbal de la réunion de concertation du 28/11/2007 qui concerne la réunion de ce jour.

Mme Fourez entre en séance à 19h 15'.

Il est décidé de photocopier condensé du P.V. et de le remettre aux conseillers présents.

M. André Demortier demande si le public est admis à poser des questions lors de la réunion.

Il lui est répondu par la négative par le Secrétaire communal dont l'avis est partagé par la Secrétaire du CPAS.

M. Demortier pose la question suivante : « dans le cas où un placement commun est effectué qu'advierait-il au cas où l'une des deux administrations aurait besoin rapidement des disponibilités ?

Mlle. Pee répond que cela est prévu et qu'il en résulterait des frais et des intérêts moins importants à percevoir.

A la question de M. André Demortier de savoir si ce cas a été discuté en réunion de concertation, M. Delsoir répond qu'une telle façon de procéder doit résulter d'une décision du conseil communal, d'une part et d'une résolution du Conseil de l'Aide Sociale, d'autre part.

M. Demortier estime qu'il s'agit d'une bonne suggestion. Il demande, toutefois que soit prévue, pour l'institution qui en a besoin la possibilité de récupérer ce dont elle a besoin sans immixtion de l'autre

b) mise à disposition du personnel (entretien, nettoyage, jardinage, petits travaux divers)

M. Demortier demande si un recensement des personnes qui peuvent être distraites d'une institution à l'autre a déjà été effectué.

Le Bourgmestre répond que pour des travaux de moindre importance des ouvriers communaux peuvent être « prêtés » au CPAS.

c) création d'une centrale d'achats (pour le mazout, les fournitures administratives)

M. Aurélien Pierre demande où en sont les commandes groupées de mazout.

Le Bourgmestre répond qu'une première fournée est prévue en janvier et une seconde en mars 2008.

M. Aurélien Pierre propose que la commune et le CPAS viennent s'ajouter à la commande globale en vue d'obtenir encore un meilleur prix.

Le Bourgmestre abonde dans ce sens.

M. Demortier demande si les logiciels sont également inclus dans les fournitures administratives ; Il rappelle que les traitements du personnel communal sont calculés à la commune, contrairement à ceux du CPAS qui sont calculés à l'extérieur. Il souhaite également la même présentation en ce qui concerne les budgets communaux et du CPAS étant donné qu'il s'agit du même cahier des charges et du même fournisseur.

M. Smette signale qu'en ce qui concerne les logiciels basiques des prix intéressants peuvent être obtenus à partir d'une commande d'un certain nombre.

d) lancement de marchés communs (téléphonie, matériel informatique...)

Le Bourgmestre signale que le CPAS, tout comme la commune, ont passé une convention avec le MET afin d'obtenir des prix plus avantageux.

e) calcul des salaires-mise en commun du service

Le Bourgmestre déclare que la possibilité de calculer à la commune, les traitements des agents du CPAS sera étudiée. Actuellement le CPAS fait calculer ces traitements par un service social. Ce service lui coûte 15.000 € l'an.

M. Delsoir est d'avis qu'il serait souhaitable que chaque institution ait son logiciel propre.

M. Demortier propose que ces calculs se fassent en commun.

Le Bourgmestre répond qu'une solution sera étudiée afin de ne plus avoir recours au service social.

M. Demortier regrette que toutes ces questions n'aient pas déjà fait l'objet d'un examen lors de réunions de concertation antérieures.

f) gestion des déchets (papier, carton)

Le Bourgmestre déclare que le CPAS a énormément de cartons à évacuer et qu'il y a lieu de trouver une solution pour ne pas les conduire directement à Thumaide.

M. Demortier répond que lorsqu'il était échevin, une formule avait été trouvée avec les écoles, le papier était vendu. Il suggère l'organisation d'un ramassage dans les écoles, le CPAS et la commune. Un stock pourrait être réalisé afin de vendre le papier.

L'argent récolté pourrait être distribué à toutes les parties. En procédant de la sorte cela constituerait en plus, une opération pédagogique en imposant aux enfants d'effectuer un tri en matière de déchets.

Mme. Anne-Marie Fourez répond qu'au niveau des écoles, tous les papiers et cartons peuvent également faire l'objet du ramassage mensuel comme pour les habitants.

Ce point a déjà été discuté et une solution sera trouvée.

M. Demortier réitère sa proposition de vente.

M. Delsoir tient à mettre en évidence qu'à l'époque où M. Demortier était échevin, les parcs à conteneurs n'existaient pas. De même, il n'y avait pas de ramassage mensuel pour ce déchet.

M. Demortier maintient sa position pour la vente.

Le Bourgmestre attire l'attention des membres sur le fait que les communes bénéficient de ristournes émanant d'IPALLE grâce à la récolte du papier et de la ferraille et que le but de la commune n'est pas de faire perdre de l'argent à l'intercommunale et au transporteur.

M. Demortier se demande pourquoi ce point a été prévu à l'ordre du jour ?

Mme. Fourez ajoute que personne n'a demandé aux écoles de déposer les papiers et les cartons dans le container.

M. Aurélien Pierre demande l'avis de la Présidente du CPAS quant au regret qu'elle formule au sujet de certaines divergences qui existent entre la commune et le CPAS.

Mme. Loiselet précise que pour certains dossiers sociaux, la commune doit tenir le même langage que celui du CPAS.

2. Mise à disposition de la commune d'articles 60 par le CPAS

Le Bourgmestre explique que la possibilité d'engager des personnes répondant aux conditions de l'article 60, sera examinée.

La Présidente rappelle que l'article 60 a pour but la réinsertion socio-professionnelle et précise que ces personnes doivent être accompagnées dans leurs tâches par des responsables car elles ne sont pas faciles à gérer.

La séance est ensuite close par le Bourgmestre.